



Mairie de MONTFLOURS

Procès-verbal provisoire

Séance du 24 avril 2023

Nombre de Conseillers

Membres en exercice : 08

Membres présents : 08

Absent(s) excusé(s) :

Membres votants : 08

Quorum : 05

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre avril à 18h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montflours sous la présidence de M DELEFOSSE André.

Date de convocation et d'affichage : le 17 avril 2023

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, DELEFOSSE André, BROCAIL Julien, COISON Valérie, OLLIVIER Fabien, CIMMIER Thibaut à partir de 18 h 10, LEMARCHAND Franck, MILOSEVIC Steve, JOURDE Etienne.

Absent(es) excusé(es) : CIMMIER Thibaut jusqu'à 18 h 10

Secrétaire de séance : JOURDE Etienne

ORDRE DU JOUR :

Sujets soumis à délibération :

1. Adressage : présentation des devis – choix du prestataire
2. Logement locatif : examen de devis pour travaux de salle de bain- 8 rue du Casino

Questions diverses :

- Projet d'échanges de chemins : état d'avancement du dossier + information au public
- Projet mare : création d'une commission de travail,
- Projet habitat léger : date de commission de travail à fixer
- Plantations haies : état des dossiers
- Spectacle des Estivales le 04 août 2023
- Logements locatifs : diagnostic de performance énergétique le 11 mai
- Désignation des représentants aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023 : désignation obligatoire en conseil municipal le 9 juin 2023
- Déserts médicaux : motion de soutien à établir

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 07 mars 2023.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose aux membres du conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la réunion municipale du 07 mars 2023.

Le procès-verbal du 07 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

*-----

1. Adressage : présentation des devis – choix du prestataire

Monsieur le Maire informe les membres présents des suites données aux demandes de devis pour l'adressage des lieux-dits et numéros d'habitation.

Trois propositions ont été reçues, il est précisé toutefois que l'entreprise Mavasa a établi un devis avec des panneaux et numéros en aluminium, alors que les deux autres entreprises ont opté pour des plaques et numéros en email, matériau plus résistant dans le temps.

Les devis réalisés ont été faits à partir des besoins recensés : Il est précisé que ceux-ci peuvent être modifiés en fonction de besoins nouveaux.

Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
Mavasa-Bonchamp Les Laval	2357.14 €	2828.57 €
Sedi -Uzès (Gard)	2821.92 €	3386.30 €
Prozon- Marseille	3223.89 €	3868.66 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- A la majorité, (5 voix pour), se détermine en faveur des panneaux et numéros de rues en email,
- Retient la proposition établie par l'établissement SEDI à hauteur de 2821.92 € HT soit 3386.30 € tout en précisant que des ajustements sont possibles selon les besoins réels,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2. Logement locatif : examen de devis pour travaux de salle de bains- 8 rue du Casino

M Delefosse, intéressé à la délibération qui suit, demande à M Brocaïl de présider la séance pour le sujet à venir, quitte la salle et ne participe pas aux débats et vote.

M Brocaïl, présente le devis de réfection de la salle de bains du logement communal situé 8 rue du casino. Il consiste en la fourniture de matériaux afin de permettre de changer le bac à douche, d'y adjoindre un pare-douche, d'installer un nouveau lavabo et de changer la robinetterie, les travaux étant réalisés par les locataires en place.

Le devis de Leroy Merlin s'élève à 1043.72 € HT soit 1252.47 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :(à la majorité- 5 voix pour- 1 voix contre- 1abstention)

- Valide le devis Leroy Merlin pour la fourniture des matériaux nécessaires à la réfection de la salle de bains du logement locatif situé 8 rue du casino pour un montant de 1043.72 € HT soit 1252.47 € TTC ;

Projet d'échanges de chemins : état d'avancement du dossier + information au public

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la rencontre avec M Dujarrier, représentant de la carrière, au sujet du projet d'échanges de chemins à intervenir entre les établissements Pigeon Granulats Loire Anjou et la commune de Montflours.

Afin d'établir la consultation du public sur ce sujet, les plans du projet définitif sont présentés aux membres présents.

Le service des domaines sera consulté pour avis à ce sujet, bien qu'il n'y ait pas d'obligation pour la collectivité.

Le Conseil Municipal valide le principe de la consultation du public du 25 avril au 25 mai 2023, par procédure d'affichage. Un registre d'observation sera mis à disposition des usagers pendant cette période.

Il est précisé que la délibération définitive sera établie et présentée au conseil municipal à l'issue de la concertation du public.

Projet mare : création d'une commission de travail

Monsieur le Maire sollicite les membres de la commission environnement pour leur participation à une commission de travail afin de travailler sur la faisabilité de l'établissement d'une mare et du devenir du terrain disponible soit 7000 m².

Les membres de la commission se répartissent diverses tâches pour un exposé des premiers éléments lors de la réunion prévue.

La date est donc fixée au mercredi 10 mai 2023 à 18 heures.

Projet habitat léger : date de commission de travail à fixer

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est souhaitable que la commission de travail chargée de ce dossier se réunisse afin de le faire évoluer.

Une réunion de la commission de travaux est donc fixée au jeudi 25 mai à 18 heures

Plantations haies : état des dossiers

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des dossiers sur les plantations entreprises. Il expose qu'un ajout de haie a été fait entre la délimitation du terrain de loisirs et la zone constructible du fait de la disponibilité de 100 arbustes devant être plantés dans les meilleurs délais.

Le coût a été réduit : il est passé de 11977 € TTC (devis initial) à 8167 € TTC.

Spectacle des Estivales le 04 août 2023

Monsieur le Maire rappelle que la commune accueille un spectacle des Estivales le 04 août 2023, et propose à Mme Coisnon d'informer les membres présents sur l'organisation telle qu'elle est proposée en concertation avec les services de Laval Agglomération :

Le spectacle aura lieu de 19 h à 20 heures et est axé sur le jonglage et la magie.

Les gradins seront amenés et montés par une équipe de techniciens de Laval Agglomération.

Une collaboration entre les différentes associations communales est en cours de construction pour la restauration et les débits de boissons.

La publicité de ce spectacle est établie par Laval Agglomération et à sa charge financièrement.

Logements locatifs : diagnostic de performance énergétique le 11 mai

Monsieur le maire informe les membres présents que le cabinet retenu pour effectuer les diagnostics de performance énergétique interviendra sur place le 11 mai en journée.

Le prestataire retenu est Agenda Diagnostic situé à Mayenne pour une prestation globale de 1019 € pour les trois logements concernés par ce diagnostic.

Désignation des représentants aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023 : désignation obligatoire en conseil municipal le 9 juin 2023

Monsieur le maire informe qu'une circulaire préfectorale vient de préciser les conditions de renouvellement des représentants des collectivités aux élections sénatoriales et que le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 porte convocation des conseils municipaux des départements concernés au vendredi 9 juin 2023. Une réunion du conseil municipal à cette date est donc obligatoire.

Il informe les membres présents que l'élection des sénateurs est fixée au dimanche 24 septembre 2023.

Le Conseil Municipal se réunira donc le 9 juin 2023 à 17 h 30 pour cette question.

Déserts médicaux : motion de soutien à établir

Monsieur le Maire présente la motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux, établie conjointement par Messieurs Garot et Favennec et sollicite les membres présents sur l'adoption de cette motion par le conseil municipal de Montflours.

Le Conseil municipal adopte la motion de soutien à l'unanimité :

« Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

A ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités, depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des

médecins dans les territoires pour mieux les répartir- comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sage-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale.

Le Conseil Municipal de Montflours (Mayenne) forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais. »

Suggestions :

- Nécessité de redéfinir les priorités de l'agent technique en période de croissance végétale- revoir s'il est nécessaire de l'accompagner en matière de conseil ou d'appui sur le terrain.

INFORMATIONS :

- Présence de trois jeunes pour les chantiers argent de poche à compter du 20 avril pour 4 demi-journées.

La Séance est levée à 19 h 45

Prochain conseil municipal : 12 juin 2023 à 18 heures

Le maire,
DELEFOSSE André

Le secrétaire de séance,
JOURDE Etienne